

Précisions sur la réglementation sportive pour les concours nationaux 1^{ière} et 2^{ième} division

Pour saison en cours 2011/2012

Participaient au groupe de travail du 21 octobre 2011.

Hubert CHANEL – Christian DROMARD – Henri ESCALLIER – Jean-Claude GOURDOL –
Xavier MAJOREL – Stéphane MOUTON – Roger PARMENTIER – Jean- Claude POYOT –
Joseph SBALCHIERO – Vincent VALENTE – Patrick VERNE

Objectif :

Mettre en place une réglementation donnant un maximum d'équité sportive aux participants aux concours nationaux, sans distinction de lieu d'organisation et des situations de tirage des premières parties créées par les concours incomplets. (Régions à faible effectif ou non)

Pour tous les concours « Nationaux » en poules basés sur 16 ; 32 ; 64 ; 128 et plus.

Tableau d'attribution des points de classement qualificatifs aux Championnat de France Quadrettes :

	Premier de poule				Deuxième de poule			Troisième de poule			Quatrième de poule		
	Partie Gagnée	Points	Bonus Place	Total points	Partie Gagnée	Points	Total	Partie Gagnée	Points	Total	Partie Gagnée	Points	Total
Poules de 4 2 ou 3 qualifiés	2 x 6	12	6	18	2 x 6	12	12	1 x 6	6	6			
Poules de 3 2 qualifiés	Partie Jouée et gagnée							Si 1 Partie Jouée et Gagnée					
	1 x 6	6	6	12	1 x 6	6	6	1 x 6	6	6			
	2 x 6	12	6	18	2 x 6	12	12						
Poules de 5	Partie Jouée et gagnée				Partie Jouée et gagnée			Partie Jouée et gagnée			Partie Jouée et gagnée		
	3 x 6	18	6	24	3 x 6	18	18	2 x 6	12	12	1	6	6
	2 x 6	12	6	18	2 x 6	12	12	1 x 6	6	6			

Concours en poules

Parties de poules

Toutes les parties jouées et gagnées marquent = **6 points**

La place de premier de poule donne un bonus de : **6 points**

Ensuite les parties gagnées en élimination directe marquent 12 points

Une équipe de deuxième division qui bat une équipe de première division marque 1 bonus de 6 points quelque soit l'avancement de la compétition (en poule ou en élimination) Exemple en poule elle peut comptabiliser 2 x 6 points.

Les forfaits sont considérés comme parties jouées et gagnées.

Toutes les parties gagnées doivent être primées

Pour les concours nationaux en doubles tous les points attribués seront divisés par deux

Nb : (Les équipes de première division ne participent pas au double)

Concours en élimination directe :

Toutes les parties jouées et gagnées marquent **12 points**

Une équipe de deuxième division qui bat une équipe de première division marque 1 bonus de 6 points

Les forfaits sont considérés comme parties jouées et gagnées.

Pour les concours nationaux en doubles tous les points attribués seront divisés par deux

Nb : (Les équipes de première division ne participent pas au double)

Incidence sur la catégorisation et les points de classification individuelle :

Toutes les parties gagnées en concours nationaux doubles ou en quadrettes attribuent 3 points par joueurs

Concours incomplets à élimination directe :

Toutes les équipes doivent jouer la première partie (1 seul exempt si nombre impair)

Tous les gagnants doivent jouer la deuxième partie (1 seul exempt si nombre impair) l'exempt du premier tour joue obligatoirement

Cadrage seulement à la troisième partie

Concours sur deux tours :

Seuls les concours en élimination peuvent se dérouler sur deux tours

Répartitions des équipes dans les tours

Moitié/moitié, tirage au sort obligatoire pour déterminer les équipes dans chaque tour que le concours soit complet ou non

Répartition par tirage au sort obligatoire des équipes de première Division équivalente dans chaque tour (plus 1 si nombre impair)

Fixer, respecter et communiquer un horaire pour le début des parties du deuxième tour.

Décisions applicables dès la saison en cours.

Pour les points de classement CDF et catégorisation la date d'effet commence au 15 septembre 2011 donc effets rétroactifs sur les compétitions déjà disputées.

La mise à jour du classement sera effectuée rapidement par la FFSB

Le 24 octobre 2011

Roger PARMENTIER